



SAPIM 2

SARL au capital de 10 000 € - RCS Chambéry 479 691 388

Siège social : 2 rue St Antoine 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.60.88.00 - E-mail : chambery@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 24 479 691 388 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 7301 2016 000 013 714 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Chambéry – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : CEGC, 16 rue Hoche, Tour Kupka B 92919 PARIS LA DEFENSE - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes – Barème à compter du 5 janvier 2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
< 50 000 €	4167 €	5000 €
De 50.001 à 160 000 €	5.83 %	7 %
De 160.001 à 250.000 €	5 %	6 %
De 250.001 à 400.000 €	4.17 %	5 %
> 400.001 €	3.75 %	4.5 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



SAPIM 2

SARL au capital de 10 000 € - RCS Chambéry 479 691 388

Siège social : 2 rue St Antoine 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.60.88.00 - E-mail : chambery@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 24 479 691 388 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 7301 2016 000 013 714 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Chambéry – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : CEGC, 16 rue Hoche, Tour Kupka B 92919 PARIS LA DEFENSE - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Locations – Barème à compter du 5 janvier 2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- À la charge du locataire :

9% TTC du loyer annuel hors charges

Plafonné à 11€/m² de la surface habitable comprenant :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable

- À la charge du propriétaire :

9% TTC du loyer annuel hors charges, comprenant :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable
- **Entremise-négociation**

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels et Commerciaux :

20,83% HT du loyer annuel, soit 25% TTC à la charge du locataire.

Gestion locative – Barème à compter du 5 janvier 2017

Honoraires de gestion :

6.52% HT des sommes encaissées, soit 7.82% TTC à la charge du bailleur.

Autres prestations :

Assurance loyer impayé :

2% TTC du loyer annuel charges comprises.